



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur les premiers pas vers la mise en oeuvre de la Vision 2020 pour l'Espace européen de la recherche

*2945ème session du Conseil
COMPETITIVITE
(Marché intérieur, industrie et recherche)
Bruxelles, le 29 mai 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPELLE:

- le livre vert intitulé "L'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives" ¹, adopté par la Commission le 4 avril 2007, qui proposait un certain nombre d'objectifs prioritaires en vue d'approfondir et d'élargir l'EER afin qu'il concoure pleinement à la stratégie de Lisbonne renouvelée;
- ses conclusions du 23 novembre 2007 sur l'avenir de la science et de la technologie en Europe², dans lesquelles il estimait qu'il fallait prendre des mesures ciblées pour garantir des ressources humaines suffisantes dans le domaine de la R&D, pour accorder une priorité élevée aux investissements publics dans le domaine de la science et de la recherche et pour promouvoir des niveaux plus élevés d'investissements privés en matière de R&D;

¹ Doc. 8322/07 + ADD 1.

² Doc. 14693/07.

P R E S S E

- sa résolution du 30 mai 2008 concernant la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de transfert de connaissances et un code de bonne pratique destiné aux universités et aux autres organismes de recherche publics³;
- ses conclusions du 30 mai 2008 sur le lancement du "processus de Ljubljana" - vers la pleine réalisation de l'Espace européen de la recherche ⁴ visant à établir, pour l'EER, un processus de gestion améliorée fondé sur une vision à long terme élaborée en partenariat par les États membres et la Commission, avec un large soutien des parties intéressées et des citoyens;
- ses conclusions intitulées "Des carrières scientifiques compatibles avec la vie familiale: vers un modèle intégré"⁵, qui réaffirmaient la nécessité de définir un ensemble détaillé d'indicateurs mesurables, de statistiques pertinentes et de données comparables, afin d'étayer les mesures concrètes destinées à créer et à développer des conditions propices à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et invitaient la Commission et les États membres à élaborer un modèle intégré de carrières scientifiques fondé sur un ensemble de mesures adaptées offrant aux chercheurs un environnement compatible avec leur vie de famille ;
- ses conclusions du 26 septembre 2008 relatives à un partenariat européen pour les chercheurs: favoriser les carrières et la mobilité ⁶, mettant en place un partenariat entre les États Membres, les États associés et la Commission en vue d'améliorer la situation professionnelle des chercheurs en Europe et de renforcer leur mobilité grâce à une approche conjuguant la complémentarité et la cohérence des actions entre le niveau national et le niveau communautaire;
- ses conclusions du 2 décembre 2008 sur la définition d'une "Vision 2020 pour l'Espace européen de la recherche" ⁷, qui fait partie de la première phase du "processus de Ljubljana" et sert de base pour le développement de la gouvernance future de l'EER;
- ses conclusions du 2 décembre 2008 relatives à la programmation conjointe de la recherche en Europe en réponse aux défis sociétaux majeurs ⁸ et à un partenariat européen pour la coopération scientifique et technologique internationale ⁹;
- le travail effectué par la présidence tchèque pour faire progresser la mise en œuvre de la Vision 2020 pour l'EER.

1. SOULIGNE que le processus de mise en œuvre de la Vision 2020 pour l'Espace européen de la recherche (EER) est un élément essentiel pour assurer le développement cohérent des politiques et mesures déployées au niveau de l'UE et au niveau national afin que l'EER puisse réaliser son plein potentiel.

³ Doc. 10323/08.

⁴ Doc. 10231/08.

⁵ Doc. 10212/08.

⁶ Doc. 13671/08.

⁷ Doc. 16767/08.

⁸ Doc. 16775/08.

⁹ Doc. 16763/08.

2. EST CONSCIENT que la Vision 2020 pour l'EER ne pourra pleinement se réaliser que si la mise en œuvre du processus de Ljubljana progresse rapidement; SALUE par conséquent l'intention qu'ont les prochaines présidences d'étudier les moyens qui permettraient d'améliorer la gouvernance de l'EER.
3. MESURE l'influence que peuvent avoir les objectifs et indicateurs en matière de R&D, parmi la variété d'outils disponibles dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, ainsi que le rôle qu'ils jouent pour stimuler des réformes et accroître les investissements publics dans la recherche, le développement et l'innovation.
4. INVITE la Commission, avec les États membres:
 - à étudier les stratégies envisageables pour concevoir la ou les cibles à atteindre et/ou les objectifs politiques, en vue de coordonner l'action de l'UE et des États membres pour l'après-2010, compte tenu des priorités et caractéristiques propres des États membres ;
 - à continuer à travailler à l'établissement d'une liste limitée et cohérente d'indicateurs, qui sera un outil opérationnel s'inscrivant dans la logique des objectifs et stratégies politiques du Conseil et servira à mesurer les progrès accomplis vers la pleine réalisation de l'EER, compte tenu de la Vision 2020 pour l'EER et du contexte plus large dans lequel il se déploie.
5. ENCOURAGE les États membres et la Commission à imaginer des initiatives pour développer une culture de l'évaluation, qui s'appliquerait à toutes les mesures importantes prises dans le domaine de la recherche dans l'EER, afin que les résultats de la recherche puissent contribuer à ce que les ressources soient utilisées de manière rationnelle et efficace aux niveaux régional, national et européen.
6. SOULIGNE que le triangle de la connaissance offre un cadre approprié dans le contexte de la stratégie de Lisbonne pour concevoir et coordonner d'une manière plus cohérente et plus complète les politiques et les mesures liées à la connaissance qui sont prises aux niveaux régional, national et européen, dans le but de renforcer la compétitivité de l'Europe et de répondre aux principaux défis sociétaux et technologiques.
7. Dans ce contexte, DEMANDE aux États membres et à la Commission de se mobiliser davantage pour améliorer la complémentarité et les synergies entre les politiques et instruments communautaires ¹⁰, ainsi qu'entre les initiatives et programmes régionaux, nationaux et intergouvernementaux ¹¹ qui ont trait au triangle de la connaissance et toutes les autres parties intéressées en Europe.
8. RELÈVE les efforts qui ont été accomplis ces dix dernières années pour améliorer la carrière des chercheurs, les conditions d'un équilibre entre travail et vie privée et la circulation dans de bonnes conditions des talents scientifiques européens. NOTE cependant que les actions menées tant au niveau national qu'au niveau européen doivent être amplifiées et s'articuler autour d'objectifs communs, y compris des activités d'apprentissage mutuel, afin d'accélérer le

¹⁰ Notamment les programmes cadres, le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, les fonds structurels, le processus de Ljubljana (EER), le cadre commun dans le domaine de l'éducation et de la formation et le processus de Bologne.

¹¹ Notamment EUREKA et COST.

mouvement pour rendre plus attrayante la carrière des chercheurs en Europe et attirer les meilleurs cerveaux du monde dans les universités et les centres de recherche européens.

9. Pour cette raison, INVITE DE NOUVEAU les États membres, ainsi que les pays associés et la Commission, à prendre part concrètement au partenariat européen pour les chercheurs et à intensifier leurs efforts en vue de se fixer des objectifs nationaux et de définir des actions spécifiques, comme convenu en septembre 2008.

Dans ce contexte, SE FÉLICITE des actions prioritaires proposées concernant le cadre du partenariat européen visant à augmenter l'attractivité des carrières dans le domaine de la recherche et du développement technologique et à améliorer les conditions de mobilité des chercheurs en Europe, préparées par les ministres Biltgen et Gago en réponse à la demande de la présidence française¹², et ENCOURAGE les États membres à intensifier leurs efforts afin de mettre en œuvre avec rapidité et efficacité leurs plans d'action nationaux dans ce domaine.

En outre, INVITE les futures présidences, en coopération avec la Commission, à favoriser une approche plus coordonnée des politiques de recherche, des politiques d'éducation et des politiques sociales au niveau européen et à envisager la possibilité d'organiser des sessions conjointes des formations correspondantes du Conseil.

10. SOULIGNE l'importance d'avoir une vision commune de ce que devraient être les infrastructures de recherche au niveau européen, et CONSTATE que la feuille de route de l'ESFRI a souvent joué un rôle de catalyseur pour les feuilles de route et/ou programmes nationaux. Dans ce contexte, SOULIGNE qu'il faut analyser le niveau de financement du travail en réseau et de l'accès aux infrastructures de recherche au niveau européen et réfléchir à leur renforcement éventuel.
11. PREND ACTE du rapport d'étape de la présidence sur la mise en œuvre de la Vision 2020 pour l'EER¹³, qui met en évidence les progrès accomplis dans les domaines les plus avancés, et INVITE les prochaines présidences, en coopération avec le CREST, à établir et à actualiser régulièrement une feuille de route pour la mise en œuvre de la Vision 2020 pour l'EER, en se basant sur le travail accompli par le trio actuel de présidences."

¹² **Doc. 10003/09**

¹³ Le rapport se trouve dans le document [9956/09](#).